

Action de solidarité en faveur des communes des C. J. (ADIJ et PRO JURA) : rapport de situation au 10 décembre 1951

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **22 (1951)**

Heft 12

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Et voilà, mon cher Jean-Pierre, jetées en vrac quelques pages de notre histoire, de notre vie, de notre pays.

Je vous vois lire cette missive, assis dans votre fauteuil et sourire un brin en évoquant cette vie simple du campagnard que nous sommes. Mais je parie qu'au tréfonds de vous-même vous souhaitez connaître de plus près toutes les choses dont cette lettre vous parle.

Venez nous voir, vous ne serez pas déçu.

Crémines, le 20 novembre 1951.

Votre P. Borel.



Action de solidarité en faveur des communes des C. J.

(ADIJ et PRO JURA)

Rapport de situation au 10 décembre 1951

- 1) Le montant total des souscriptions reste inchangé depuis notre dernier rapport ; il est de Fr. 127,564.—.
- 2) Les communes de Bourrignon, Cornol, Develier, Ederswiler, Miécourt, Orvin, Le Peuchapatte, Prêles, Romont, Sonceboz et Vaufelin n'ont toujours pas pris de décision.
- 3) Le total des contributions versées à ce jour s'élève (intérêts compris) à Fr. 77,804.—.

- 4) Aux 38 communes, mentionnées dans notre rapport du mois d'août 1951 (bulletin *Les intérêts du Jura* N° 8/1951), qui ont versé leur souscription intégralement, sont venues s'ajouter Damvant, Roches, Saicourt et Saint-Ursanne, soit au total 42 communes et l'ADIJ.
- 5) Nous adressons un rappel aux communes qui ne se sont pas encore acquittées du versement de leur participation 1950/1951 et les invitons à faire le nécessaire avant la fin de l'année. Tous les versements doivent être adressés à la Banque cantonale de Berne, succursale de Delémont, compte de chèques postaux IV a 298, avec la mention « Action jurassienne de solidarité en faveur des communes des CJ ».
- 6) Nous apprenons que certaines communes ont déduit de leur contribution officielle à la réorganisation des CJ le montant présumé qui leur sera versé par l'Action de solidarité. Nous nous permettons d'attirer leur attention sur le fait que les comptes des contributions officielles et les comptes de l'action de solidarité n'ont rien de commun. Chaque commune est tenue de verser intégralement le montant de sa contribution officielle à la réorganisation des CJ sans aucune déduction au titre de l'action de solidarité. L'action de solidarité doit être traitée à part. Dès que les 12 communes, mentionnées sous chiffre 2 ci-dessus, auront pris une décision, nous serons en mesure de boucler définitivement la liste des souscriptions. Le produit de l'action de solidarité devra probablement être réparti en deux fois, puisque certaines communes verseront leur contribution volontaire en 3 et même 4 annuités. Mais au printemps 1952, il sera possible de procéder à une première répartition partielle du produit de l'action de solidarité aux communes des CJ.

Les organisateurs de l'action de solidarité.



ORGANES DE L'ADIJ

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administration du Bulletin — *Editeur*: Impr. du Démocrate S.A., Delémont
 Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. ◦ Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38
 Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source